ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

I N V I T A T I O N

Séance plénière décentralisée et publique

Mercredi 22 mai 2019 - 15 heures

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

Pour la seconde fois depuis sa création en 1816, l'Académie des beaux-arts tiendra sa séance plénière hebdomadaire de manière « décentralisée » et publique ce mercredi 22 mai 2019. Cette séance aura lieu à **15 heures dans l'auditorium de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles** (entrée par le 4 avenue du Général de Gaulle) et s'inscrit dans le cadre de la **1ère Biennale d'Architecture et de Paysage de la Région Ile-de-France.**

Le Bureau de l'Académie a décidé de consacrer la partie « débat » de cette séance à une **discussion sur la cathédrale Notre-Dame de Paris et sa restauration.**

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts mène en effet, en dehors de ses missions de soutien à la création artistique et de défense du patrimoine artistique de la France, une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique lors de ses séances hebdomadaires au cours desquelles elle convie régulièrement des personnalités du monde culturel et politique à intervenir.

Ordre du jour statutaire

Hommage à Ieoh Ming Pei par Dominique Perrault
Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 24 avril 2019
Informations
Point d'actualité du secrétaire perpétuel
Intervention du secrétaire perpétuel sur son déplacement en Chine

Débat : la cathédrale Notre-Dame de Paris et sa restauration

Intervention de Maryvonne de Saint-Pulgent, correspondante de l'Académie
et discussion avec les membres de la section d'Architecture

Questions diverses

Accès libre dans la limite des places disponibles
Inscription par mail à catherine.vivier@academie-des-beaux-arts.fr
Entrée par le 4 avenue du Général de Gaulle